Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

La liberté est pour le corps social ce que la santé est pour chaque individu

Henri Saint Jean,
premier vicomte de Bolingbroke (1678 - 1751),
homme politique et philosophe britannique du siècle des Lumières

Film : Rétrospective du Comité de direction

- https://vimeo.com/426236054

Avenue Beauregard 11 | CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00 | info@cscsp.ch
www.cscsp.ch

S K J V
C S C S P
C S C S P

CONTENU

TEMPS FORTS 3
«Comment se porte la santé dans le système de l'exécution des sanctions pénales ?»: le Forum de la détention et de la probation 2019 3
Personnes âgées et malades en privation de liberté 4
Intégration au CSCSP de la Fep, formation de base pour les personnes détenues 4
Le pool d'experts, nouvelle plateforme en ligne du domaine des privations de liberté 5
Création du secrétariat Electronic Monitoring 5

ACTIVITÉS 7
Suicide assisté en exécution de peine ou de mesure 7
Lancement réussi de la Formation de base 8
173 agent-e-s de détention obtiennent leur brevet 8
Retour sur l'offre de formation continue 8
Formation de base 11
En dialogue: la surveillance électronique 12
Contributions d'encouragement 2019 pour les échanges entre spécialistes et les projets 12
Atelier d'échanges entre chercheurs 2019 13

PROJETS 14
La question de l'assurance-maladie chez les personnes privées de liberté 14
Médication et examen médical à l'entrée en détention 15
Prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral 15
Soins psychiatriques en privation de liberté 16

APERÇU 17
Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2019 17
Le CSCSP en 2019: le regard de Patrick Cotti 19
Notre organisation 22
À propos du personnel 22
Le Conseil de fondation en 2019 24

CHIFFRES 25

PERSPECTIVES 30
Forum de la détention et de la probation 2020 30
Quatre nouvelles formations continues CAS pour l'exécution des sanctions pénales 31
Examen médical à l'entrée en détention 31
Sécurité dynamique 31
Manuel Security & Safety 32
Groupes vulnérables et projet sur les personnes LGBTI 32

TEMPS FORTS

Thème Éveil de la nature - Fleurs de pommier. Photo: CSCSP

«Comment se porte la santé dans le système de l'exécution des sanctions pénales ?»: le Forum de la détention et de la probation 2019

Le deuxième Forum de la détention et de la probation organisé par le CSCSP a eu lieu les mercredi 27 et jeudi 28 novembre 2019 au Palais des congrès de l'Union postale universelle, à Berne. Intitulé «Comment se porte la santé dans le système de l'exécution des sanctions pénales ?», il a réuni 300 participant-e-s, faisant ainsi salle comble. Des représentant-e-s de la recherche, de la politique et de la pratique pénitentiaire ont discuté de nouvelles stratégies et approches en matière de soins et de promotion de la santé dans le système d'exécution des sanctions pénales.

Film du forum 2019

- https://www.skjv.ch/fr/forum/forum_2019

Résumés des ateliers

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Zusammenfassung%20Workshops_FR.pdf

Compte rendu Forum 2019

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Tagungsbericht_FR.pdf

Personnes âgées et malades en privation de liberté

En novembre 2019, le CSCSP a publié les résultats de son étude, qui livre pour la première fois des informations sur le nombre de personnes détenues de plus de 60 ans et sur leur prise en charge. Grâce à une enquête menée auprès de 66 établissements de détention dans l'ensemble de la Suisse, cette analyse examine la santé des seniors en milieu carcéral et évalue les ressources actuellement disponibles pour leurs soins. À l'aide de données statistiques, elle établit en outre une prévision sur l'évolution de cette classe d'âge d'ici 2035. L'étude est reconduite pour l'année 2020.

Étude du CSCSP de novembre 2019

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Bericht_AuK_F.pdf

Pour plus d'informations

- https://www.skjv.ch/fr/pratique/themes-dactualite/personnes-agees-et-malades-en-privation-de-liberte

Intégration au CSCSP de la Fep, formation de base pour les personnes détenues

Le centre de compétence pour la formation dans l'exécution des peines (Fep), offrant aux personnes adultes détenues dans les établissements pénitentiaires de Suisse une formation de base grâce aux enseignant-e-s qui lui sont rattaché-e-s, a déménagé de Lucerne à Fribourg à la fin de l'année 2019. À cette occasion, il a été intégré au CSCSP, puis rebaptisé «service spécialisé Fep».

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) de Suisse centrale développe la formation de base des personnes incarcérées depuis 2007. À l'origine, cette offre était disponible dans six établissements. Le projet pilote de l'époque était financé par la Fondation Drosos. En 2010, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a pris en charge son financement, et a progressivement mis en place de plus en plus de groupes de formation dans les institutions carcérales. À la fin de l'année 2019, 145 groupes de ce type étaient présents dans 34 établissements.

La formation Fep poursuit les objectifs suivants : permettre aux personnes détenues de surmonter les défis que pose la communication au quotidien au sein de l'établissement (lorsque celles-ci sont allophones), et, plus généralement, les réintégrer dans la société et le monde du travail. À cet effet, elle propose des enseignements ciblés et individualisés, en mathématiques, en français et en culture générale, par exemple, ou encore s'agissant de l'utilisation d'un ordinateur (TIC).

Du fait de cette intégration au CSCSP, 58 collaboratrices et collaborateurs ont changé d'employeur. Les groupes financés solidairement, qui étaient jusqu'ici 155, peuvent à présent être augmentés à 168, et leur financement est assuré par tous les cantons. En outre, ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, demander 32 groupes de formation supplémentaires, dont ils assument alors eux-mêmes les coûts. Au total, ce sont ainsi 200 groupes qu'il est possible de mettre en place jusqu'en 2024.

Le pool d'experts, nouvelle plateforme en ligne du domaine des privations de liberté

À la fin de l'année 2019, le CSCSP a mis en ligne une nouvelle plateforme, permettant de chercher des expert-e-s du domaine des privations de liberté.

Toute personne se considérant comme un-e expert-e de ce domaine, y compris les membres des organes stratégiques et les collaboratrices et collaborateurs du CSCSP, peut s'inscrire à ce pool. La plateforme vise à couvrir un éventail aussi large que possible de compétences dans la pratique du domaine des privations de liberté. Elle met en avant de façon transparente, dynamique et autonome les compétences qui existent dans ce terrain d'expertise.

Lien vers le pool d'experts

- https://www.skjv.ch/fr/savoirs-specialises/pool-dexperts

Création du secrétariat Electronic Monitoring

En 2019, un organisme intercantonal commun responsable des investissements et de l'exploitation du système de la surveillance électronique (Electronic Monitoring ou EM) a été créé sous la forme d'une association. L'association a été fondée le 15 novembre 2019 pendant la première assemblée générale de ses membres Parallèlement, le projet national sur la surveillance électronique a été lancé. La solution nationale définitive découlant de ce projet sera mise en service au plus tard le 1er janvier 2023 (et correspondra à l'échéance de la solution de transition de Zurich.) À la fin de l'année 2019, 21 cantons avaient adhéré à l'association.

Dans le même temps, il a été décidé de rattacher le secrétariat de l'association Electronic Monitoring au CSCSP. Ainsi, le Centre administrera le secrétariat de l'association EM pour le compte de cette dernière.

Pour remplir ce mandat, il a engagé une gestionnaire à 50 %. Ce poste a été attribué à Janine Repetti-Dittes (janine.repetti-dittes@cscsp.ch), qui travaille sous la direction de Guido Sturny, coresponsable des Domaines de prestations Pratique. Cette nomination a également été approuvée lors de l'assemblée des membres e du 15 novembre.

Contexte

De 1999 à 2017, sept cantons (VD, GE, TI, BE, BS, BL et SO à partir de 2003) ont participé à un projet pilote sur la surveillance électronique (EM) pour les courtes peines ou fins de peines privatives de liberté.

Depuis la révision du régime des sanctions entrée en vigueur le 1er janvier 2018, tous les cantons sont tenus de proposer la surveillance électronique à titre de remplacement de la détention pour l'exécution de peines courtes ou à la fin de peines longues (art. 79b CP). Cette méthode est également prévue par

la loi pour la surveillance des mesures de substitution (art. 237 CPP) et, depuis 2013, pour celle des interdictions de contact et interdictions géographiques (art. 67 CP).

À l'occasion de son assemblée d'automne 2014, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a décidé qu'une même technique EM serait utilisée dans toute la Suisse et qu'une centrale de surveillance serait également mise en place pour l'ensemble du pays. Des appels d'offres seront lancés pour ces deux initiatives. En 2015, il a été décidé que le serveur EM de la solution nationale définitive serait hébergé dans le canton du Jura et exploité par ce dernier.

ACTIVITÉS

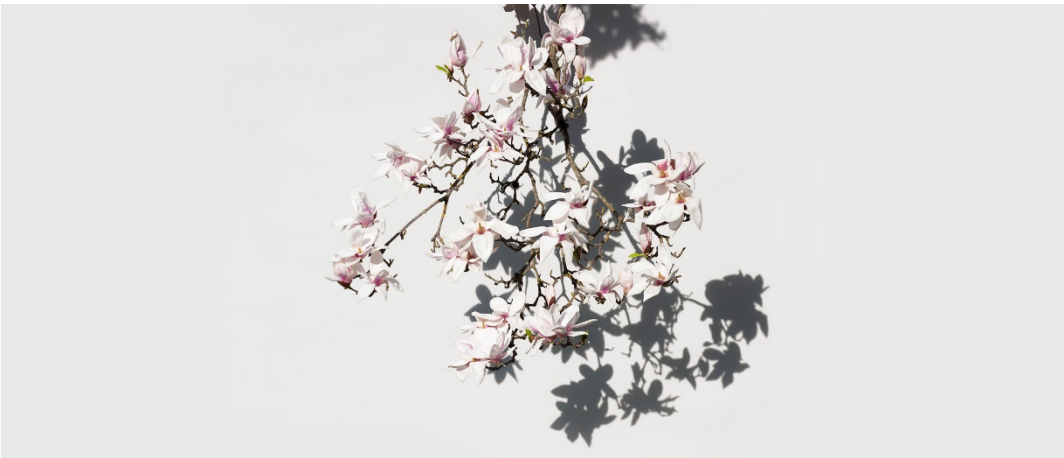

Thème Éveil de la nature - Magnolia. Photo: CSCSP

Suicide assisté en exécution de peine ou de mesure

Rétrospective

En automne 2018, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a chargé le CSCSP de préparer un document-cadre sur le suicide assisté en privation de liberté. L'objectif était de fournir aux autorités d'exécution des recommandations pour le cas où elles seraient confrontées à une demande d'aide au suicide de la part d'une personne détenue. Le CSCSP a publié ce document en juillet 2018, et celui-ci est consultable sur le site de la CCDJP, ainsi que l'expertise de l'université de Zurich sur laquelle il s'appuie.

Le Comité de la CCDJP a pris connaissance de ces deux documents lors de sa séance des 19 et 20 septembre 2019. De plus, il a décidé de mener une consultation à cet égard dans les concordats d'exécution des peines et mesures. Le délai de la consultation a été fixé au début de l'année 2020, et une décision doit être prise sur la base de ces résultats concernant la suite de la procédure.

D'après l'évaluation de la consultation lancée par la CCDJP en automne 2019 dans les cantons, ces derniers approuvent, sur le principe, l'idée de rendre le suicide assisté possible en exécution de sanction, et voient d'un bon œil que l'on s'efforce d'arriver à une position unifiée sur ce sujet controversé. Toutefois, les opinions divergent quant à la question des conditions à remplir pour que quelqu'un ait le droit d'y recourir. Elles diffèrent également en ce qui concerne les compétences, le lieu du décès et la procédure.

Perspectives

Les résultats de la consultation menée dans les trois concordats continueront d'être traités en 2020. Le but est de formuler une recommandation prenant en compte les exigences des différents cantons. Au cours de ses prochains travaux, le CSCSP est soucieux de parvenir à un large consensus concernant ces problématiques difficiles, quoiqu'en raison des importantes questions éthiques soulevées, des divergences puissent subsister.

Lancement réussi de la Formation de base

À la fin de l'été 2019, 89 participant-e-s de Suisse alémanique et 85 issu-e-s des cantons latins ont commencé la Formation de base au CSCSP. Réparties en neuf classes, ces personnes suivent à Fribourg un cursus qui les prépare à l'examen professionnel fédéral d'«agent-e de détention».

173 agent-e-s de détention obtiennent leur brevet

Le 20 septembre 2019, les 173 personnes ayant réussi l'examen professionnel d'agent-e de détention de cette année se sont vu remettre leur brevet fédéral lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en musique à l'Aula Magna de l'Université de Fribourg et qui a été suivie d'un apéritif. Le titre décerné récompense une formation de base de deux ans suivie au CSCSP en cours d'emploi. Tant la session d'examens que la cérémonie de remise des brevets ont été organisées par l'Organe responsable [efsp].

Retour sur l'offre de formation continue

En 2019, le cours en plusieurs modules sur les personnes détenues souffrant de troubles mentaux a remporté un vif succès tant auprès des participant-e-s alémaniques que des romand-e-s. Au total, dix modules ont été menés en Suisse alémanique, et sept dans les cantons francophones. Les retours formulés par les participant-e-s étaient extrêmement positifs.

Le nouveau cours sur la résilience en management «Resiliente Führung - inspirierend und gesund» s'adressait aux cadres germanophones du domaine de l'exécution des sanctions pénales. Durant deux journées, les participant-e-s ont étudié le déroulement des processus de changement et appris comment ils et elles peuvent avoir une influence à cet égard. Cette formation les a incité-e-s à donner une impulsion nouvelle à leur activité, tant dans leur vie privée que dans le cadre de leur fonction dirigeante, avec l'optique de préserver leur santé et leur (auto-)efficacité.

La nouvelle tentative de lancement du cours d'introduction à la privation de liberté pour les collaboratrices et collaborateurs francophones du domaine de l'exécution des sanctions pénales n'a remporté qu'un succès modéré. Sur les quatre modules proposés, seul le premier, «Bases juridiques et criminologiques», a pu avoir lieu.

En revanche, le nouveau cours sur la communication, intitulé «Les bases de la communication dans le domaine pénitentiaire», a suscité une forte demande. Pendant cette formation de trois jours, les participant-e-s ont non seulement pu acquérir les bases théoriques de la communication, mais également s'exercer à les mettre en application dans diverses situations du quotidien.

Le premier cours à avoir été mené en italien au Tessin «Prevenzione della violenza – Gestione dei detenuti violenti», a été suivi par 35 collaboratrices et collaborateurs au total. À partir de situations inspirées du quotidien, les participant-e-s ont élaboré des stratégies de résolution non violente des conflits.

Clôture du projet «Professions en exécution des sanctions pénales»

Les buts du projet «Professions en exécution des sanctions pénales» étaient les suivants: analyser les besoins de différentes fonctions et professions liées au domaine de la détention en matière de formation continue et, sur cette base, développer la future offre de formation continue du CSCSP à l'intention de ces groupes, y compris en coopération avec des prestataires de formation externes. Les résultats du projet ont été présentés au Conseil de fondation en mai 2019, et au cours de la nouvelle période de prestations 2021-2024, les formations aborderont des sujets importants tels que les intervisions et les échanges au sein de mêmes groupes professionnels.

Offre de formation continue

- https://www.skjv.ch/fr/formation/formation-continue

Formations continues en 2019: faits et chiffres

Nombre total de cours de formation continue

Weiterbildung	75
Formation continue	29
Formazione continua	7
Pour l'ensemble de la Suisse	111

Nombre de cours de formation continue sur le sujet «orientation risques»

ROS	37
ESORR	6
ESORR (Tessin)	1
Pour l'ensemble de la Suisse	44

Nombre total de journées de formation continue

Weiterbildung	152
Formation continue	59
Formazione continua	11
Pour l'ensemble de la Suisse	222

Nombre de journées de formation continue sur le sujet «orientation risques»

ROS	65
ESORR	14
ESORR (Tessin)	2
Pour l'ensemble de la Suisse	81

Nombre total de participant-e-s aux cours de formation continue

Weiterbildung	1322
Formation continue	407
Formazione continua	59
Pour l'ensemble de la Suisse	1788

Nombre de participant-e-s aux cours de formation continue sur le sujet «orientation risques»

ROS	754
ESORR	78
ESORR (Tessin)	22
Pour l'ensemble de la Suisse	854

Nombre total de cours de formation continue annulés

Weiterbildung	22
Formation continue	15
Formazione continua	(1)
Pour l'ensemble de la Suisse	37

Formation de base

En 2019, les participant-e-s qui ont débuté la nouvelle formation de base en août 2018 ont poursuivi leur cursus de formation, régi par le nouveau profil de qualification.

Parallèlement, en août 2019, une seconde volée de 174 personnes venant de toute la Suisse a débuté la Formation de base 2019-2021, préparant à l'examen professionnel fédéral d'«agent-e de détention» de 2021.

Pour rappel, cette formation met l'accent sur le transfert de connaissances et de compétences dans la pratique. Leur transmission est possible, d'une part, grâce à la coopération des établissements de détention, des coaches de la pratique et des chargé-e-s de cours motivé-e-s, formé-e-s et conscient-e-s de la réalité du terrain. À ce sujet, le CSCSP a proposé différentes formations (ateliers didactiques, journées concernant la transmission de compétences pour les nouveaux chargé-e-s de cours et praticien-ne-s, journées pour les coaches, etc.) afin d'accompagner au mieux celles et ceux qui dispensent des cours du Centre. D'autre part, le transfert de compétences n'est performant que si les outils pédagogiques sont adéquats. L'équipe de la Formation de base du CSCSP a ainsi mis sur pied des supports de cours dynamiques et adapté tous les cours en conséquence. Il a également développé, en collaboration avec les chargé-e-s de cours et praticien-ne-s, des mises en situations concrètes (installation de cellules fictives, nombreux jeux de rôles pour la communication, deux exercices pratiques grandeur nature impliquant l'ensemble des participant-e-s et pour la dynamique de groupe, rédaction de rapports, entraînement aux outils de gestion du stress, jeux de rôle pour réagir à la violence et à l'agressivité, etc.).

Dans le courant de l'année 2019, les participant-e-s à la Formation de base 2018-2020 ont déjà effectué trois des quatre preuves de performance dans le cadre de l'école. Ces preuves de performances ont pour but de favoriser le transfert de la théorie dans la pratique, et leur réussite est l'une des conditions pour obtenir l'attestation de réussite de la formation, nécessaire pour être admis-e à l'examen professionnel fédéral.

En automne 2019, dans le cadre de la deuxième année de la Formation de base 2018-2020, le bloc 5 a été dédié au thème général «Accompagnement et encadrement : groupes spéciaux de personnes détenues avec des besoins spécifiques». Les thématiques «Femmes en détention», «Mineurs et jeunes adultes en détention», «Personnes internées» et «Personnes âgées en détention» ont été traitées. Dans ce bloc, les participant-e-s ont reçu du département Formation de base un mandat qu'elles et ils ont dû exécuter dans le cadre d'un établissement accueillant ces groupes spéciaux. Ces visites pratiques en institution permettent aux participant-e-s de se retrouver acteurs de leur formation puisqu'elles et ils analysent les données récoltées et présentent devant les classes leur expérience pratique.

L'équipe de la Formation de base du CSCSP est continuellement en activité pour promouvoir la formation, ses changements, ses challenges et ses nouveautés, mais aussi pour réseauter, se mettre à jour quant aux défis de la détention et être à la pointe des nouveautés technologiques.

En dialogue: la surveillance électronique

En mai 2019, Laura von Mandach et Barbara Rohner (CSCSP) ont mené des entretiens à propos de la surveillance électronique dans l'exécution des sanctions pénales.

Daniel Beyeler, codirecteur du centre pénitentiaire de Klosterfiechten.

Avec le «monitoring électronique», la personne condamnée purge sa peine tout en poursuivant son activité professionnelle, sa formation ou ses occupations, et elle passe son temps de repos et ses loisirs en arrêts domiciliaires surveillés électroniquement. Quels sont les avantages de cette forme d'exécution de peine par rapport à la privation de liberté traditionnelle, tant pour les personnes concernées que pour les autorités ?

Lire le texte complet

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/DANIEL_BEYELER_FR_2.pdf

«Le fait d'adjoindre à un justiciable en milieu ouvert et dans son propre environnement des exigences liées à l'exécution d'une sanction contribue fortement à la prévention de la récidive.»

François Grivat, directeur de la Fondation vaudoise de probation (FVP)

Lire le texte complet

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/FRANCOIS_GRIVAT_FR_1.pdf

Contributions d'encouragement 2019 pour les échanges entre spécialistes et les projets

Depuis le lancement de ses deux nouveaux instruments d'encouragement au printemps 2019, le CSCSP a soutenu financièrement un projet innovant et deux échanges entre spécialistes.

Système d'(auto-)monitorage

Le projet «Système d'(auto-)monitorage numérique DSMS» est dirigé par Markus Schmid, du Centre d'exécution des peines et mesures de Klosterfiechten dans le canton de Bâle-Ville. Il vise à développer et à évaluer un système basé sur le Web servant à contrôler et à optimiser la planification des interventions et l'exécution des mesures.

Café Prison

Le 10e Café Prison a eu lieu en avril 2019. Comme à l'accoutumée, plusieurs organisations s'étaient associées pour l'organiser. Cette année, il était consacré aux alternatives en matière de prise en charge et d'accompagnement des patient-e-s psychiques permettant d'éviter ou de réduire la récidive tout en assurant la protection du public.

Rencontre annuelle du groupe de travail sur la surveillance électronique (EM)

La rencontre annuelle du groupe de travail EM Intervision a eu lieu en mai 2019 à Bâle, avec le soutien du CSCSP. Les participant-e-s, qui représentaient 15 cantons, se sont accordé-e-s sur la nécessité d'avoir une prise en charge uniforme à l'échelle de la Suisse pour la mise en œuvre de la surveillance électronique.

Pour en savoir plus

- https://www.skjv.ch/fr/savoirs-specialises/transfert-de-connaissances/encouragement-projets-et-echanges

Atelier d'échanges entre chercheurs 2019

La sixième édition de l'atelier d'échanges entre chercheuses et chercheurs, un partage d'informations entre scientifiques menant en permanence des activités de recherche dans le domaine des privations de liberté, a eu lieu le 2 juillet 2019. Cette manifestation annuelle est organisée depuis des années par le CSCSP sous forme d'atelier. Dix chercheuses et chercheurs ont fait le voyage à Fribourg afin d'échanger sur les projets en cours avec leurs pairs et avec des collaboratrices et collaborateurs du CSCSP. L'atelier a été ouvert par Patrick Cotti, directeur du CSCSP, qui a souhaité la bienvenue aux participant-e-s et souligné l'importance que revêt la recherche actuelle pour le Centre, notamment dans l'optique de l'élaboration de recommandations et de standards. La modération des discussions a été assurée par Laura von Mandach. Pas moins de douze présentations ont été données, suivies chacune de questions et de discussions animées. La journée s'est terminée par une discussion générale destinée à permettre aux organisateurs de piloter au mieux l'évolution de la manifestation.

Rapport sur l'atelier d'échanges entre chercheurs

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Wissenstransfer%20Forschung%202019_FR.pdf

Pour plus d'informations

- https://www.skjv.ch/fr/savoirs-specialises/transfert-de-connaissances/ateliers-dechanges-entre-chercheurs

PROJETS

Thème Éveil de la nature - Cornouiller. Photo: CSCSP

La question de l'assurance-maladie chez les personnes privées de liberté

Le fait que les personnes détenues ne soient pas toujours couvertes par une assurance-maladie est un problème qui préoccupe le milieu suisse de l'exécution des sanctions pénales depuis plusieurs années. En 2017, environ 7000 personnes étaient incarcérées dans des établissements pénitentiaires. D'après les estimations, plus d'un tiers d'entre elles, la plupart venant de pays étrangers, n'étaient pas assurées. Les frais liés aux soins qu'elles reçoivent suscitent donc différentes interrogations. Les controverses portent par exemple sur la question de savoir quel payeur subsidiaire doit supporter ces coûts dans les cas où la personne détenue ne peut pas les régler elle-même. La nature des prestations médicales que la personne a le droit de demander est quant à elle tout aussi peu définie.

À l'heure actuelle, différents milieux parlent d'étendre l'obligation d'assurance à l'ensemble des personnes privées de liberté, les conséquences budgétaires d'une telle mesure pour les cantons restant cependant floues. En mai 2019, afin d'apporter plus de clarté à ces sujets, la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires (CoCAP) a chargé le CSCSP de réaliser une analyse de la situation actuelle dans les cantons de Berne, de Vaud et de Zurich. Or ces trois cantons ne constituent qu'une partie de la Suisse. Toutefois, en raison de leur volume de cas traités, de leur taille et de leurs différences, ils sont suffisamment représentatifs pour appuyer de tels calculs et permettre de tirer des conclusions sur les incidences financières d'un tel projet. Outre cet aspect, la décision que rendra la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) à l'été 2020 sur les avantages et les inconvénients d'une extension de l'obligation d'assurance devra également exposer d'autres points de vue, tels que les répercussions du principe d'équivalence, que le CSCSP soumettra également à cet organe.

Médication et examen médical à l'entrée en détention

Le CSCSP travaille en étroite collaboration avec les milieux de la pratique pour établir une palette de produits autour du sujet de la médication en détention. Parmi ces produits figurent un document de réflexion, des notices et des documents de formation pour l'enseignement donné dans l'enceinte des institutions. Les travaux concernent en premier lieu la prescription, la préparation et la remise de médicaments aux personnes incarcérées dans les établissements de privation de liberté. Il est prévu de mener des formations à ce sujet au premier semestre 2020, une fois que tous ces supports seront prêts, le but étant de pouvoir en appliquer le contenu aussi concrètement que possible.

Prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral

En 2019, le CSCSP s'est consacré à plusieurs sujets au cours de son projet pluridisciplinaire sur la prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations liées au document-cadre du 12 avril 2018 de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Le document préconise notamment de déterminer comment les extrémistes potentiel-le-s peuvent être détecté-e-s en exécution de sanction, comment le principe de la sécurité dynamique peut être encouragé dans les institutions, et quelles mesures doivent être mises en avant en matière de «désengagement» en milieu pénitentiaire. En outre, le CSCSP doit établir un aperçu des possibilités de formation et de formation continue thématiques qui existent pour le personnel pénitentiaire et les représentant-e-s religieux. Les travaux du Centre se sont déroulés dans le cadre de différents groupes de travail et canaux d'échange, en coopération étroite avec des spécialistes de la pratique; ils sont aujourd'hui près de se terminer.

En plus du mandat précité, la CCDJP a invité le Centre à évaluer dans quelle mesure les cantons ont mis en application les recommandations qui leur étaient adressées. Ces recommandations étaient entre autres les suivantes : sensibiliser davantage le personnel d'exécution des sanctions pénales et les représentant-e-s religieux à la thématique et travailler en étroite collaboration avec les services de renseignement cantonaux (SRCant) et la gestion cantonale des menaces (GCM).

Globalement, on peut noter que la plupart de ces recommandations ont déjà été concrétisées ou qu'elles se trouvent en phase de mise en application.

Afin d'harmoniser les résultats du CSCSP de manière optimale avec les conditions de la pratique, le CSCSP organisera, en février 2020, une journée de réflexion avec un vaste public de spécialistes.

Il est prévu que le projet se termine en été 2020, avec la remise desdits produits à la CCDJP.

Soins psychiatriques en privation de liberté

En automne 2016, la CCDJP a approuvé un rapport détaillé et assorti de recommandations sur les soins psychiatriques aux auteurs d'infraction atteints de troubles psychiques.

Les recommandations qu'il exposait ont été transmises aux concordats afin qu'ils déterminent leur faisabilité. L'évaluation des consultations a montré que, d'après les indications des cantons, plusieurs recommandations sont déjà appliquées ou en passe de l'être. Dans le même temps, il est à supposer que la qualité de ces soins diffère grandement selon la taille, le mandat, l'infrastructure et la dotation en personnel de chaque établissement. Des questions demeurent, notamment sur la manière dont les troubles psychiques sont dépistés chez les personnes détenues dans les différentes institutions fermées, et sur la façon dont, malgré des capacités insuffisantes dans les unités de psychiatrie médico-légale et un manque en personnel formé à cet effet, ces personnes peuvent être placées dans un environnement approprié au vu de leur trouble et recevoir aussi rapidement que possible un traitement professionnel.

En collaboration avec des praticien-ne-s, le CSCSP développe des standards minimaux pragmatiques et des recommandations sur les soins psychiatriques fournis aux personnes incarcérées en Suisse. Ces éléments devraient apporter une certaine uniformisation entre les cantons tout en étant à la fois réalisables et finançables. Leur approbation par la CCDJP est prévue pour l'automne 2020

APERÇU

Thème Éveil de la nature - Lilas. Photo: CSCSP

Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2019

La liberté est pour le corps social ce que la santé est pour chaque individu.

(citation reprise de la page de titre)

C'est précisément dans une période telle que celle que nous traversons qu'un centre de compétences dédié à l'exécution des sanctions pénales devrait traiter des thèmes de la santé et de la liberté. Ces sujets sont dans tous les cas omniprésents dans le travail du Conseil de fondation ainsi que du personnel et des partenaires de coopération du CSCSP, et il s'agit également des thématiques qui ont marqué l'année 2019. Des discussions ont en effet été menées sur le financement solidaire des frais de santé des personnes détenues non assurées, mais également sur les solutions permettant de désamorcer la radicalisation dans les établissements pénitentiaires. Parmi les principaux résultats de l'année passée figurent également un manuel sur la sécurité dynamique et une procédure claire en cas de demande de suicide assisté. Aujourd'hui comme hier, le CSCSP s'efforce de parvenir à une position uniforme pour toute la Suisse, et ce, malgré les différences liées au fédéralisme. Même si les caractéristiques structurelles et culturelles des concordats d'exécution des peines et des cantons pourraient constituer des obstacles à cet égard, lorsque des questions d'ordre

fondamental sont en jeu, ce sont les mêmes valeurs qui doivent être défendues dans l'ensemble du pays.

Au carrefour entre les exigences de la Confédération, des concordats d'exécution des peines et des conférences spécialisées réunissant les directions des offices cantonaux, le Conseil de fondation a la mission essentielle d'assurer un certain équilibre : les différents échelons étatiques et institutions impliqués y sont représentés, mais aussi les intérêts divergents. Il s'agit donc d'une lutte constante pour trouver des solutions communes entre les intérêts de chaque acteur et les impératifs d'harmonisation ; en effet, le domaine de l'exécution des sanctions pénales nécessite une collaboration allant au-delà des cantons et des concordats.

Le Conseil de fondation ne s'occupe pas de la gestion opérationnelle quotidienne du CSCSP. Son travail est de clarifier les rôles et les tâches sur un plan stratégique et de définir l'interaction des différents acteurs de l'exécution des sanctions pénales en Suisse. L'intention étant toujours que le centre de compétences puisse remplir ses tâches efficacement et en adéquation avec les différents échelons concernés afin de réduire la charge de travail des cantons, des concordats et de la Confédération. Ensemble, le Conseil de fondation et la direction du CSCSP s'efforcent créer un cadre permettant d'assurer la sécurité de la société, la santé des personnes détenues, mais également leur réintégration sociale et, ce, en réduisant du mieux possible leur risque de récidive.

Ces missions sont aussi exigeantes qu'importantes pour la collectivité. C'est pourquoi j'adresse tous mes remerciements à l'équipe du Conseil de fondation ainsi qu'à la direction et au personnel du CSCSP pour leur soutien et leur engagement conjoint dans la réalisation de ces travaux. Je tiens également à remercier tout particulièrement l'ensemble de nos partenaires de coopération de la Confédération, de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), des concordats d'exécution et des cantons.

Fredy Fässler
Président du Conseil de fondation du CSCSP

Le CSCSP en 2019: le regard de Patrick Cotti, Directeur

Les importants efforts déployés pour créer une plateforme commune visant à harmoniser et à développer la qualité de l'exécution des sanctions pénales en Suisse ont été reconnus par les milieux politiques, les professionnel-le-s du terrain et nos partenaires des secteurs de la science et de la recherche. Nous en sommes heureux, car les résultats que nous obtenons sont toujours le fruit d'une collaboration interdisciplinaire avec différents acteurs du domaine des privations de liberté. En 2019, ce large soutien nous a permis de présenter différents résultats quant au contrôle et au renforcement de la qualité dans ce domaine:

- une étude pilote sur les personnes âgées (60+) et malades en privation de liberté;
- de premières conclusions sur la prévention de la radicalisation en milieu carcéral et le comportement à adopter envers les personnes concernées – dont un manuel sur les programmes propres à créer une nouvelle culture dans les établissements (sécurité dynamique);
- des discussions poussées sur une conception large de la santé dans les établissements pénitentiaires, qui a mis en lumière l'interaction entre le personnel et les personnes détenues dans le contexte de l'ensemble de la société;
- un document-cadre sur l'assistance au suicide en exécution de peine ou de mesure.

Retenons également les réussites suivantes pour l'année 2019 :

Publication du rapport d'activité en ligne

En mai 2019, le CSCSP a publié son premier rapport d'activité en ligne.

Clôture du projet «Professions en exécution des sanctions pénales»

Les buts du projet «Professions en exécution des sanctions pénales» étaient les suivants : analyser les besoins de différentes fonctions et professions liées au domaine de la détention en matière de formation continue et, sur cette base, développer la future offre de formation continue du CSCSP à l'intention de ces groupes, y compris en coopération avec des prestataires de formation externes. Le Conseil de fondation a pris connaissance de ses résultats lors de sa séance de mai 2019.

Contributions d'encouragement 2019 pour les échanges entre spécialistes et les projets

En 2019, neuf projets innovants et conférences spécialisées externes servant la promotion et l'amélioration de pratiques exemplaires ont reçu un soutien financier. Des fonds ont notamment été alloués à un projet sur le dépistage de l'hépatite, à la nouvelle enquête menée par l'université de Berne auprès du personnel des institutions de privation de liberté au niveau national et à divers colloques et séminaires d'associations professionnelles (dont IGA Plus, la Conférence des médecins pénitentiaires et Prosaj).

Des formations continues CAS pour l'exécution des sanctions pénales

En 2019, quatre nouveaux Certificates of Advanced Studies (CAS) destinés au personnel des autorités de placement, des services de probation et des éducatrices sociales et éducateurs sociaux des établissements pénitentiaires ont été préparés, en coopération avec le CSCSP. La Haute école spécialisée des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Lausanne (HES-SO) proposeront ces formations en 2020, avec respectivement 3 et 1 CAS.

La Formation de cadres du CSCSP: accent résolument mis sur la pratique

La nouvelle Formation de cadres, axée sur les compétences opérationnelles, a débuté en janvier 2020 avec deux classes. À la fin de l'année qui vient de s'écouler, dans le cadre de ce cursus révisé, les participant-e-s ont réalisé pour la première fois un stage dans une institution carcérale située en dehors de leur canton.

Newsletter du CSCSP

Depuis l'automne 2019, le CSCSP publie une newsletter qui rend compte de ses actualités à intervalles réguliers.

Rapports et projets

En novembre, le CSCSP a publié un rapport sur la situation des «personnes âgées et malades dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales». En outre, c'est avec joie que, soutenu par des praticien-ne-s et des scientifiques de ce domaine, il a travaillé d'arrache-pied sur les projets ci-après : «Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violence dans le cadre de l'exécution des sanctions

pénales en Suisse», «Suicide assisté», «Recommandations sur les soins psychiatriques dans le cadre de la privation de liberté», «Frais de santé en détention», «Système d'information de l'exécution des sanctions pénales (SI-ESP)» et «Monitorage de la privation de liberté». Les résultats de ces projets ainsi qu'une série de produits seront prêts en 2020.

Standards minimaux pour la détention avant jugement

Le CSCSP a apporté un soutien à CCDJP pour élaborer des standards minimaux relatifs à la détention avant jugement. Afin d'avoir une vue globale de la situation actuelle, il a réalisé à cet effet une enquête dans l'ensemble de la Suisse. Au total, 55 institutions ont été sondées (ce qui correspond à 2775 postes à temps plein et à 1366 places de détention). Les résultats ont été fournis à la CCDJP, et lui serviront d'appui pour la poursuite de ce projet.

Forum de la détention et de la probation 2019

Intitulé «Comment se porte la santé dans le système de l'exécution des sanctions pénales?», le deuxième Forum de la détention et de la probation organisé par le CSCSP a eu lieu en novembre 2019 à Berne. Il a réuni 300 participant-e-s, faisant ainsi salle comble. S'en est suivie la publication d'un film et d'un rapport détaillé quant à cet événement.

Nouvelle convention de prestations

En automne 2019, sur la base de la stratégie 2021-2024 du Conseil de fondation, la CCDJP et le CSCSP ont conclu une nouvelle convention de prestations pour cette période.

Intégration du service spécialisé Fep

Fin 2019, avec le rattachement du centre de compétence Fep (formation dans l'exécution des peines), rebaptisé «service spécialisé», et du corps enseignant qui en dépend, tous les domaines de prestations ont achevé d'être réunis sous la direction du CSCSP, conformément au plan de mise en œuvre du 16 avril 2016 de la CCDJP.

Ce sont à tous ces résultats, et à d'autres encore, que le CSCSP a pu parvenir en cette première année d'activité sous sa nouvelle forme. Je tiens par conséquent à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement, ainsi que toutes et tous nos partenaires pour leur précieuse collaboration.

Patrick Cotti
Directeur du CSCSP

Notre organisation

Organigramme 2019 du CSCSP

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/SKJV_Organigramm_2018_FR.pdf

Organigramme 2020 du CSCSP

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Organigramme_CSCSP_01032020_FR.pdf

Notre équipe

- https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/lequipe

À propos du personnel

Répartition par taux d'occupation

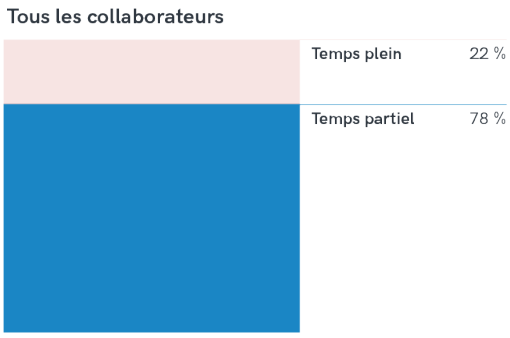

Répartition hommes / femmes au 31.12.2019

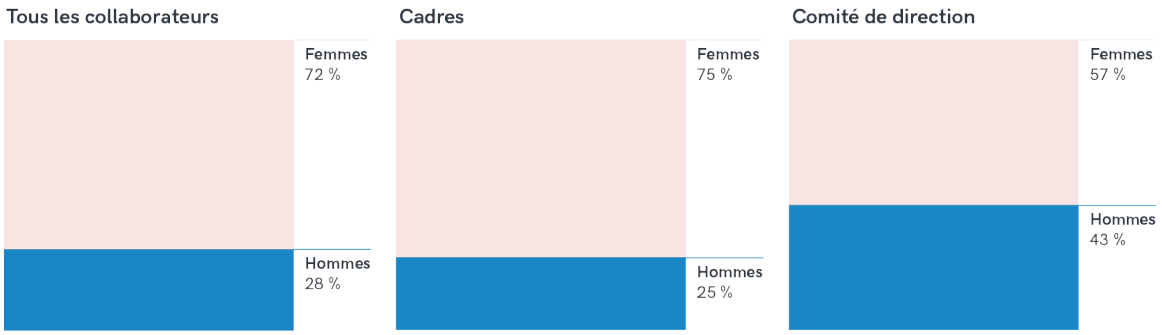

Répartition linguistique* au 31.12.2019

* Sans le romanche. L'appartenance à l'une des communautés linguistiques suisses a été définie, conformément à la pratique de l'administration fédérale, selon la première langue (langue dans laquelle on pense et que l'on maîtrise le mieux) et l'éventuelle deuxième langue (langue dans laquelle on pense et qu'on maîtrise presque comme la première langue). Le personnel bilingue a été rattaché à l'une des communautés linguistiques.

Répartition par classe d'âge au 31.12.2019

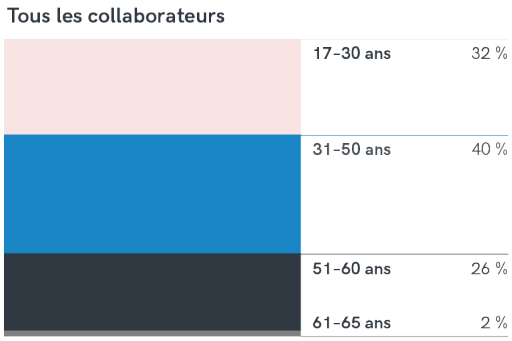

Le Conseil de fondation en 2019

Le Conseil de fondation se compose de 13 membres:

- un conseiller ou une conseillère d'État de chaque concordat (présidence / vice-présidence)
- un-e secrétaire par concordat
- deux représentant-e-s par concordat, dont au moins un directeur ou une directrice d'office chargé-e de l' exécution des peines et mesures
- un-e représentant-e de la Confédération

Membres du Conseil de fondation

- Fredy Fässler*, conseiller d'État du canton de Saint-Gall, président du Conseil de fondation
- Béatrice Métraux*, conseillère d'État du canton de Vaud, vice-présidente du Conseil de fondation
- Benjamin Brägger, Sekretär Strafvollzugkonkordat der Nordwest- und Innerschweiz
- Mathias Fässler, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Graubünden
- Ronald Gramigna, chef de l'unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice
- Lukas Huber, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Stadt
- Karin Kayser-Frutschi, Regierungsrätin, Kanton Nidwalden
- Joe Keel, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Ostschweiz
- Thomas Manhart, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Zürich
- Blaise Péquignot, secrétaire du Concordat pour la Suisse latine
- Georges Seewer, chef du Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais
- Franz Walter, directeur de l'Établissement de détention fribourgeois, canton de Fribourg
- Beatrice Würsch, Leiterin Vollzugs- und Bewährungsdienst, Kanton Zug

* Membres du Bureau du Conseil de fondation

Participant aux séances du Conseil de fondation et du bureau avec voix consultative:

- Alain Hofer, secrétaire général adjoint de la CCDJP
- Patrick Cotti, directeur du CSCSP

Organisation Conseil de fondation

- https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/conseil-de-fondation

CHIFFRES

Thème Éveil de la nature - Saule. Photo: CSCSP

Rapport de l'organe de révision

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/WEB_Rapport_revision_CSCSP_2019.pdf

CORE

Fribourg, le 9 avril 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation

Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP)
Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise & juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée EXPERTsuisse et membre de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

Autres points

Les comptes annuels du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 4 avril 2019 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels était appliqué sur les points essentiels pour les processus analysés mais qu'il n'était pas suffisamment documenté pour tous les processus importants au regard de l'entité.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Extrait des comptes 2019

	Clôture 2018	Clôture 2019	Diff.
Total des recettes	**9 415 908**	**9 851 546**	**435 638**
Contributions cantonales	7 525 597	7 870 961	345 364
Contribution fédérale	1 393 800	1 409 600	15 800
Autres recettes	496 511	570 985	74 474
Total des charges de personnel	**6 197 312**	**6 566 604**	**369 292**
Charges salariales	4 714 012	5 402 318	688 306
Charges d'honoraires	1 483 300	1 164 287	-319 013
Total des charges matérielles	**2 607 419**	**3 137 269**	**529 850**
Charges de locaux	918 842	963 065	44 223
Entretien, réparations, remplacements	132 513	146 033	13 520
Repas et hébergement (participant-e-s aux cours)	443 269	520 067	76 798
Prestations de tiers	295 971	188 877	-107 094
Informations et échanges	209 444	236 057	26 613
Charges administratives	302 933	343 623	40 691
Amortissements	96 447	83 834	-12 613
Charges extraordinaires	208 000	655 713	447 713
Total des charges	**8 804 731**	**9 703 874**	**899 143**
Affectation aux réserves	**611176**	**147 672**	**-463 504**

Charges 2019 par secteur

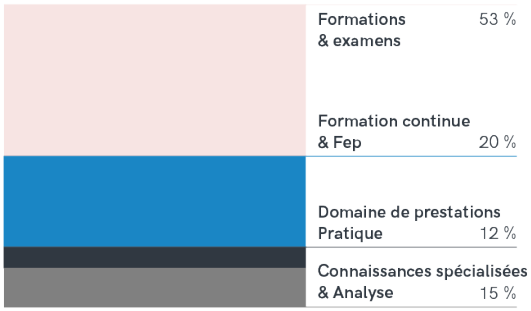

Recettes 2019

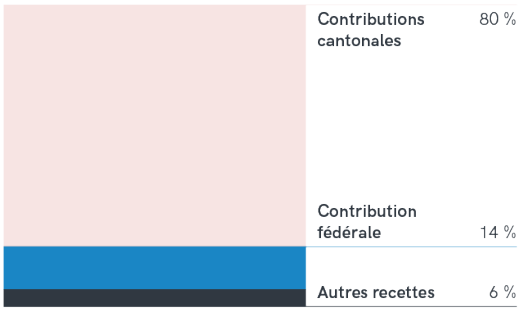

Charges 2019

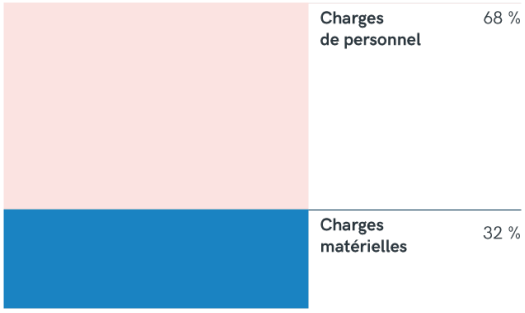

PERSPECTIVES

Thème Éveil de la nature - Rosier sauvage. Photo: CSCSP

Forum de la détention et de la probation 2020

En novembre 2020, le CSCSP, en coopération avec des partenaires, organisera le Forum de la détention et de la probation sur le thème de la transformation numérique.

Forum de la détention et de la probation sur le thème de la transformation numérique

- https://www.skjv.ch/fr/forum/forum-de-la-detention-et-de-la-probation-2020

Ateliers

Comme lors du premier forum, les spécialistes des sujets traités seront invité-e-s à faire part de leurs idées pour des workshops consacrés à la thématique de l'événement.

Quatre nouvelles formations continues CAS pour l'exécution des sanctions pénales

À partir de 2020, quatre nouveaux Certificates of Advanced Studies (CAS) seront disponibles au personnel des autorités de placement et des services de probation ainsi qu'aux éducatrices sociales et éducateurs sociaux des établissements pénitentiaires. La Haute école spécialisée des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Lausanne (HES-SO) proposeront ces formations en coopération avec le CSCSP, avec respectivement 3 et 1 CAS. Vous trouverez de plus amples informations sur les brochures de la ZHAW et de la HES-SO.

ZHAW

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/CAS_SKJV_ZHAW.pdf

HES-SO

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/CAS_CSCSP_EESP_0.pdf

Examen médical à l'entrée en détention

Les personnes qui sont incarcérées ont souvent besoin de soins médicaux, de traitements spécifiques (liés à une dépendance à une substance, par exemple), d'un contexte de prise en charge particulier ou de médicaments. Afin de prévenir les dommages corporels (susceptibles de toucher la personne elle-même ou des tiers, en cas d'infections transmissibles), les suicides, les automutilations et les urgences médicales de manière générale, il convient, à l'arrivée en détention, de repérer rapidement les états de santé nécessitant un traitement et une prise en charge, puis de prendre les mesures médicales qui s'imposent. Par conséquent, dans l'intérêt de la prévention et de la réduction des risques de santé, il est indispensable d'effectuer un entretien d'entrée et d'avoir la possibilité de procéder à un examen médical pour toutes les personnes arrivant dans l'institution. Le CSCSP se chargera de cette thématique importante à partir de 2020, pouvant - et devant - ainsi poursuivre le travail déjà accompli par Santé Prison Suisse.

Sécurité dynamique

Le CSCSP élabore un manuel sur la sécurité dynamique dans les établissements pénitentiaires. Ce document a été créé sur la base des recommandations de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) du 12 avril 2018 concernant la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse.

Il sera prêt et mis à la disposition des institutions privatives de liberté et du domaine Formation du CSCSP d'ici la fin de l'année 2020.

Manuel Security & Safety

La thématique de la sécurité doit être traitée en tant que processus pluridisciplinaire d'assurance qualité et de développement. Le but est ainsi que les normes de sécurité soient améliorées en permanence grâce à une démarche d'apprentissage constant. Le CSCSP apporte une contribution essentielle à cet égard et élabore un manuel sur la sûreté (security) et la sécurité (safety) en coopération avec les représentant-e-s de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC) et de la Fédération des établissements de privation de liberté Suisse (FES). Ce manuel aidera à renforcer les standards de sécurité par le biais d'un processus de réflexion, d'apprentissage et d'amélioration mené à un échelon inter-établissements. Le CSCSP le rendra accessible aux milieux de la pratique à partir de 2021 au travers de ses formations et de ses coachings.

Groupes vulnérables et projet sur les personnes LGBTI

Au cours des quatre prochaines années, le CSCSP planifie de rédiger un dossier thématique et des recommandations concrètes sur la gestion des groupes vulnérables dans le système carcéral (personnes LGBTI, personnes âgées et malades, mineur-e-s et femmes, p. ex.). Ce dossier, en permettant au personnel d'agir de manière plus sûre, a pour objectif de réduire sa charge de travail quotidienne et d'améliorer son professionnalisme, en particulier s'agissant de son devoir de protection et d'assistance. Les recommandations relatives à la gestion des personnes LGBTI constituent la première partie du dossier, et le CSCSP lancera leur élaboration en 2020. Ce projet partiel se concentrera sur les particularités concernant les examens menés à l'arrivée dans l'établissement, l'hébergement, les traitements médicaux en prison (en particulier, pour des cas de réattribution sexuelle, p. ex.), la réalisation des fouilles corporelles, la prévention de comportements homophobes et la réaction à de tels comportements et les mesures de protection à adopter dans les situations de crise ou les cas de violences. Afin que le CSCSP puisse lancer un projet pratique qui soit aussi cohérent que possible au vu de la recherche, la collaboration implique un soutien spécial de la part de spécialistes externes sur cette thématique sensible.

IMPRESSUM

Responsabilité globale

Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00
medien@cscsp.ch I info@cscsp.ch

Concept / rédaction / design / textes

Communication CSCSP:
Fabienne Ayer (concept, rédaction, révision)
Anne-Marie Jaton (Web / Content Management)
Stefanie Daumüller (graphiques)

CSCSP: textes et traductions

Webdesign / mise en oeuvre technique

Liip

Photographies

Stefanie Daumüller CSCSP: les photos des chapitres sur le thème Éveil de la nature (Temps forts, Activités, Projets, Aperçu, Chiffres, Perspectives).

Gariele Ortner-Rosshoff: Photo dans le chapitre Activités – Agent-e-s de détention obtiennent leur brevet, Photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Patrick Cotti.

Anna-Tina Eberhard: Photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Fredy Fässler

Stefan Schmutz: Photo dans le chapitre Activités – Lancement réussi de la Formation de base, Retour sur l'offre de formation continue, Formation de base

iStock: Photos dans le chapitre Activités – Suicide assisté en exécution de peine ou de mesure, Contributions d'encouragement 2019 pour les échanges entre spécialistes et les projets

Shutterstock: Photos dans le chapitre Temps forts – Personnes âgées et malades en privation de liberté

Film: Rapport d'activité 2019 CSCSP – Rétrospective du Comité de direction

Fabienne Ayer CSCSP: concept et rédaction
Jonas Schaller: concept, production et post-production

Le rapport d'activité est publié, en ligne, en allemand et en français.
La version allemande en ligne fait foi.